

vous proposent une journée de formation et de réflexion sur le thème :

3 questions cruciales pour les collectivités territoriales en 2013

Le 5 avril 2013
de 9h00 à 22h00

Eurosites
27, rue Godillot
93 400 Saint-Ouen

Contact : Christian Surmonne
06 89 30 00 10

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- de 1000 à 5000	350 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 15000	600 €
- de 15000 à 30000	700 €
- de 30000 à 50000	800 €
- de 50000 à 75000	900 €
- de 75000 à 100000	900 €
- plus de 100000	1000 €

Conseillers Généraux et Régionaux 1100 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

3 questions cruciales pour les collectivités territoriales en 2013
organisée par Formation et Citoyenneté et La Gauche Unitaire

Le 5 avril 2013, Eurosites, 27, rue Godillot, 93 400 Saint-Ouen

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)

Bulletin à renvoyer par courrier ou
par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Code Postal :
Ville :
Email :
Fonction élective :

Conseil général :
Conseil régional :
Collectivité territoriale :
Commune de :

Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) :

Signature du candidat à la formation
Signature du responsable
avec cachet :

CACHET

3 questions cruciales pour les collectivités territoriales en 2013



Le 5 avril 2013 (matinée)

9h00 **Accueil des participants, tour de table et attente des participants**

9h30 **Décentralisation**

à Le projet du gouvernement et les
12h00 prochaines échéances parlementaires.

Quel projet alternatif pour répondre aux besoins de la population et maintenir une égalité des droits sur tout le territoire ?

Intervenant : Jean-Michel Drevon, syndicaliste

12h15 *Déjeuner*

Le 5 avril 2013 (après-midi)

14h00 **Les services publics, notre richesse : état des lieux et analyse des réformes en cours**

Intervenante : Marie-Pierre Toubhans, militante associative

16h30 *Pause*

17h00 **Endettement et situation financière des collectivités territoriales**

Intervenant : Nicolas Bénéès, économiste

19h30 *Bilan du stage*

20h00 : La journée de formation sera suivie d'un repas convivial.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris